Image not found or type unknown

Période probatoire / prime

Par **Yeyelelene**, le **31/12/2019** à **11:48**

Bonjour,

j'ai depuis le mois de septembre commence un nouveau poste dans ma societe.
Ils m'ont fait signe un écrit datant du 3/12 le 12/12 me proposant une période probatoire de 6 mois et augmentation de salaire à l'issue de cette période.
Sur l'écrit la date de la période probatoire part du 1er octobre alors qu'à j'ai commencé en septembre.
De plus le courrier date de début décembre, soir 2 mois après le début de la période probatoire.

enfin durant cette période je ne suis pas augmenté je ne perçois pas non plus de prime.
est ce l'égale ? S'il vous plaît

peut- on interrompre la période probatoire avant la fin ?

par avance je vous remercie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés